

Le guide de la propreté et du bon citoyen



DITES **OUI**
A UNE VILLE PROPRE...

Tournon, ville propre grâce à vous et pour vous !

SOMMAIRE

- p.2 **Edito**
- p.3 **Le nettoyage de la ville**
- p.4 **Ma ville est belle, je la garde propre**
- p.6 **Ces nuisances qui gachent notre cadre de vie**
- p.7 **Le collecte des déchets**
- p.8 **A vos marques, prêt... triez !**
- p.9 **Déchèterie**
- p.10 **Astuces pour réduire ses déchets**
- p.12 **Carte de la propreté**
- p.14 **Allô Mairie !**
- p.15 **Adresses et N° utiles**

La qualité de vie est au centre des préoccupations de notre équipe municipale. Garantir la propreté des quartiers, entretenir les espaces publics sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous les Tournonais et à valoriser leur patrimoine. Les agents municipaux interviennent dans le respect du développement durable pour un environnement de qualité.

Parce que la propreté est l'affaire de tous, que nous sommes tous responsables du cadre de vie dans lequel nous vivons ou voulons vivre, ce guide pratique vous présente les équipements et moyens mis en place pour la préservation d'un cadre de vie agréable : cartographie des conteneurs, numéros utiles, fonctionnement de la déchèterie... Il vous donne aussi quelques astuces pour un comportement « éco citoyen », des gestes simples à adopter pour que Tournon-sur-Rhône reste une ville propre, grâce à vous et pour vous !



Frédéric Sausset
Maire de Tournon-sur-Rhône
Président ARCHE Agglo



Nathalie RAZE
Conseillère municipale déléguée
Environnement et cadre de vie

Le nettoyage de la ville

COMMENT SONT NETTOYÉS LES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE ?



10
agents



7
véhicules
dont 5 électriques



60 000 €
de dépenses annuelles
hors frais de personnel

Chaque jour :

- Nettoyage du centre-ville et des quartiers Nord et Sud
- Nettoyage des 5 WC publics
- Collecte des 160 corbeilles de ville

Chaque semaine :

- Nettoyage des secteurs périphériques Nord et Sud ainsi que du plateau et du sentier des Tours
- Nettoyage du cimetière
- Nettoyage des espaces extérieurs des écoles
- Nettoyage des 6 kilomètres de ViaRhôna
- Nettoyage des marchés des mercredis et samedis

Mais aussi :

- Nettoyage des 66 km de voirie communale
- Nettoyage après chaque manifestation (foire, vogue, événements sportifs...)

COMMENT SONT ENTRETENUS LES ESPACES VERTS DE LA VILLE ?



10
agents

- Entretien des espaces verts aux abords de voirie, ronds-points, aires de jeux, parcs et jardins, stades)
- Désherbage mécanique des rues
- Ville signataire de la charte « Zéro phyto »

La Ville est titulaire du label
« Villes et villages fleuris »

récompensant son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de son attractivité mis en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.



Ma ville est belle, je la garde propre !

La propreté de notre ville, priorité de la Municipalité, est l'affaire de tous ! Au quotidien, par votre comportement et votre civisme, vous contribuez à la qualité de votre cadre de vie. Grâce à l'effort de tous, une ville propre, c'est possible !

La rue n'est pas une poubelle

Chaque année, 2 800 m³ de déchets sont collectés sur la voie publique. Les dépôts sauvages et les détritiques polluent visuellement le cadre de vie de notre belle ville.

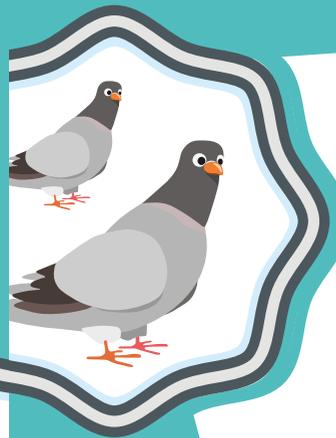


Utilisez les corbeilles de la ville pour jeter vos déchets (emballages alimentaires, canettes, chewing-gums, sacs à déjections canins...) et jeter vos mégots de cigarettes éteints dans les cendriers urbains.



Ne déposer pas vos sacs poubelles dans les corbeilles de ville !

AMENDE : 135 €
hors frais d'enlèvement



Ne vous faites pas pigeonner

Donner du pain sec aux pigeons ne fait que favoriser leur prolifération et crée des tonnes de fiente à nettoyer et de nombreuses nuisances : risque sanitaire, odeurs nauséabondes, salissures des façades et des toitures... En les nourrissant, vous créez une dépendance à l'homme non souhaitable.



Ne nourrissez pas les pigeons, les animaux errants et sauvages.

AMENDE : 450 € maxi

Stop aux tags et affichages sauvages

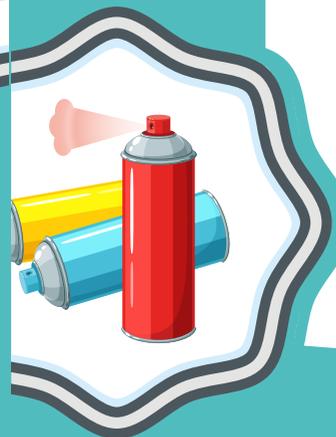


Les graffitis et affichages sauvages constituent des pollutions visuelles qui altèrent l'espace public. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est interdit.

Les agents municipaux sont mobilisés pour nettoyer les murs détériorés et veiller ainsi à la propreté du patrimoine public.

AMENDE : 3 750 € maxi

+ peine de travail d'intérêt général



Avoir un chien, ça s'assume

Les déjections canines sur la voie publique et dans les espaces verts représentent une véritable nuisance visuelle et olfactive et contribuent à dégrader le cadre de vie des habitants.



Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs à déjections canines sont mis à leur disposition dans les rues de la ville.

AMENDE : 135 €

Animaux errants : Police municipale 04 75 08 12 45

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE



5
ans



12
ans



100
ans



450
ans

A VOTRE DISPOSITION

160
corbeilles de ville

50
distributeurs de sacs
à déjections canines

14
cendriers urbains

Ces nuisances qui gâchent notre cadre de vie



Le brûlage, c'est interdit !

Pour le respect de vos voisins ainsi que pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de brûler vos déchets végétaux.

Il convient de les apporter à la déchèterie (plateforme végétaux).

AMENDE : 450 € maxi

Dés herbants chimiques

Il est interdit de détenir des produits phytopharmaceutiques (glyphosate) pour désherber aux abords de son habitation sur le domaine public.

Trois types de désherbage sont préconisés : arrachage manuel, mécanique ou thermique.



AMENDE : 150 000 €

et 6 mois d'emprisonnement

Le bruit, ça se maîtrise !

Les bruits excessifs que vous produisez (musique, bruits de moteurs, travaux, tondeuse, animaux domestiques...) peuvent importuner votre voisinage.

Ils sont autorisés de manière occasionnelle aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Pour les activités professionnelles, les horaires diffèrent de celles des particuliers (arrêté préfectorale n° 2016-048-ARSD07SE-01 du 17 février 2016)

AMENDE : 68 €

La collecte des déchets



ARCHE Agglo assure la collecte et le traitement de vos déchets

04 26 78 78 78

dechets@archeagglo.fr
archeagglo.fr/dechets

- Installation, maintenance et collecte des conteneurs à déchets et des collecteurs de tri
- Gestion de la déchèterie

OÙ JETER VOS DÉCHETS ?

Dans les conteneurs poubelles :

Les sacs poubelles doivent être déposés uniquement dans les conteneurs poubelles et non sur les trottoirs, ni dans les corbeilles de ville. Les sacs déposés, d'une contenance maximum de 50 litres doivent être hermétiquement fermés.

Collecte de bouchons :

Des points de dépôt des bouchons plastiques et lièges sont disponibles sur certains points d'apport volontaire.

Dans les conteneurs de tri :

La plupart des déchets se recyclent à condition qu'ils soient triés.

**QUAND TOUT EST TRIÉ
JE SUIS TOUTE PETITE !**

Bon à savoir...



- ✓ Videz le contenu des emballages
- ✓ Jetez les emballages, sans sac poubelle
- ✓ Apportez tous les cartons en déchèterie
- ✓ Ne rincez pas les emballages avant de les jeter
- ✓ N'imbriguez pas vos déchets



À vos marques,
prêts... **Triez !**



LES NOUVEAUX



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BRIQUES ALIMENTAIRES

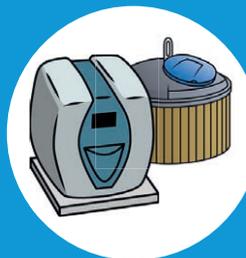
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

SACS, SACHETS, FILMS ET BLISTERS EN PLASTIQUE

POTS, BOÎTES, BARQUETTES ET TUBES EN PLASTIQUE



PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES
SACHETS, FEUILLE D'ALUMINIUM, BOUCHONS, COUVERCLES, TUBES ET BOÎTES



JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS

COURRIERS LETTRES ET AUTRES PAPIERS

EMBALLAGES CARTONNETTES



BOUTEILLES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE

FLACONS EN VERRE

La Déchèterie

Voie Sud - Tel : 04 75 07 23 22 - archeaggllo.fr

HORAIRES :
du lundi au samedi
de 9h à 12h30 et 14h à 17h30
Fermée les dimanches et jours fériés



Accès gratuit pour tous les habitants d'ARCHE Agglo

Les particuliers doivent s'équiper d'une carte d'accès. Celle-ci est établie directement sur site, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les professionnels sont acceptés sous conditions.

Déchets acceptés :

Ampoules, piles et batteries, bois, gravats, végétaux, encombrants, métaux, huiles moteurs usagées ou huiles végétales, cartons, peintures, solvants, pneumatiques de véhicules légers, verres, électroménagers, meubles, radiographies médicales, capsules de café/thé en aluminium, cartouches, textiles, polystyrène.

Non acceptés :

Ordures ménagères, animaux morts, armes et explosifs, véhicules hors d'usage, déchets d'amiante, déchets de soins (seringues).

Les médicaments sont à rapporter en pharmacie.



-  Conteneurs à ordures ménagères
-  Conteneurs à déchets de type corps plats :
Papier, carton
-  Conteneurs à déchets de type corps creux :
Emballages plastiques et métalliques
-  Conteneurs à verre
-  Conteneurs à vêtements



Astuces pour réduire ses déchets

Chacun de nous produit 590 kilos de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Des solutions existent pour alléger vos poubelles et réduire le coût des déchets : triez, compostez, donnez, vendez, réparez, réutilisez et réduisez le gaspillage alimentaire.

Pour mes achats



Consommer de seconde main

Halte au gaspillage et à la surconsommation !

Au lieu de jeter, on peut prolonger la vie de nos objets en les faisant réparer, en les revendant ou en les donnant. Plusieurs structures sont à votre disposition pour donner une deuxième vie à vos objets et vêtements usagés (voir page 15).

Au lieu d'acheter des objets neufs, pourquoi ne pas chiner dans les vide-greniers, les bourses aux vêtements, les sites internet...

Choisir le bon produit et le bon conditionnement

Laisser tomber le jetable !

Préférer les sacs et objets réutilisables.

Servez-vous d'un panier, d'un cabas pour faire vos courses et de contenants réutilisables comme les sacs en coton ou les sacs en papier! Pour le quotidien, vous pouvez utiliser des essuie-tout lavables, une gourde réutilisable, des bocaux en verre, des brosses à dent à tête rechargeable, du savon solide... Vous limiterez ainsi l'incinération des sacs plastiques ou la formation des fameux « continents de plastique » dans les océans !

Dans mon jardin



Composter ses déchets biodégradables

Le **compostage individuel** permet de réduire les déchets ménagers et de produire du compost de qualité pour le jardin.

Réalisez vous-même votre compost en vous procurant un composteur auprès d'ARCHE Agglo (infos : archeagglo.fr).

La Ville de Tournon-sur-Rhône s'est engagée dans la démarche de création d'un site de **compostage collectif** pilote situé Quai Farconnet. Vous êtes intéressés (nombre de places limitées), contact : compost@tournon-sur-rhone.fr

Broyer ses déchets verts à domicile

Le broyat peut être utilisé en paillage ou pour alimenter votre compost.

Faire des tontes de pelouse une ressource utile

Pour les réduire, privilégiez les tontes hautes ou « mulching ».

Pour **limiter la prolifération des moustiques-tigre**, 3 gestes simples : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule !

À la maison



Boire l'eau du robinet

Utiliser des piles rechargeables

Éviter le gaspillage alimentaire

Il existe des astuces pour éviter de jeter de la nourriture : mettre les aliments sous-vide ou les congeler, cuisiner des recettes « anti-gaspi », demander à emporter ses restes au restaurant.

Adopter des gestes alternatives

Il est possible de réaliser de nombreux aliments (yaourts, pizzas, brioches, pains), de fabriquer des produits d'entretien et d'hygiène ou ses produits de cosmétiques ; d'offrir des cadeaux immatériels (place de spectacle, abonnement à un magazine, activité, séance de relaxation, restaurant...); de louer plutôt qu'acheter...

ALLÔ
MAIRIE!

0 800 007 300

appel gratuit depuis
un poste fixe



UNE DÉGRADATION ?
SIGNALEZ,
NOUS INTERVENONS !

PROPRETÉ ... DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE ... ERRANCES D'ANIMAUX ... NUISANCES SONORES ...

La ville de Tournon-sur-Rhône met à votre disposition un numéro vert et un formulaire sur tournon-sur-rhone.fr pour signaler tout dysfonctionnement sur la voie publique

Numéros et adresses utiles

Allô Mairie !

Tel : 0 800 007 300

tournon-sur-rhone.fr

Déchèterie de Tournon-sur-Rhône

Voie Sud

Tel : 04 75 07 23 22

ARCHE Agglo

Service Gestion des Déchets

dechets@archeagglo.fr

Tel : 04 26 78 78 78

archeagglo.fr

Ressourcerie Tremplin Horizon

20 rue du Repos

Tél. : 07 87 68 59 34

groupe-tremplin.org

Emmaüs

13 rue des Alpes

Tél. : 04 75 09 03 21

emmausbogy.org

Croix Rouge Française

3 ter Rue des Carrières

Tél. : 09 53 51 18 64

ul.tournon@croix-rouge.fr

croix-rouge.fr

Secours Populaire Français

13 Bis Allée des Tilleuls

Tél. : 06 40 67 45 29

contact@tournon.spf07.org

secourspopulaire.fr

Secours Catholique - Caritas France

10 Place Saint-Julien

Tél. : 04 75 08 79 66

secours-catholique.org

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ademe.fr

Ressourceries

ÇA VOUS PLAÎT COMME DÉCO ?

*Ensemble,
gardons notre
environnement
propre !*

DITES OUI

A UNE VILLE PROPRE...